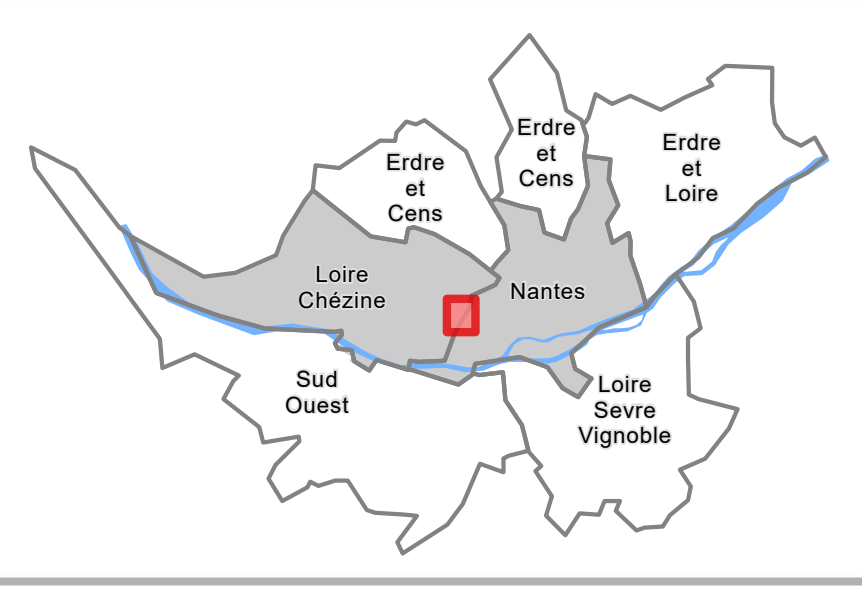


**Planche  
J17**



Approuvé le 05 avril 2019  
Modifié le 16 décembre 2022  
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

**4-2 Règlement graphique**  
**4-2-2 Plans de zonage au 1/2000**

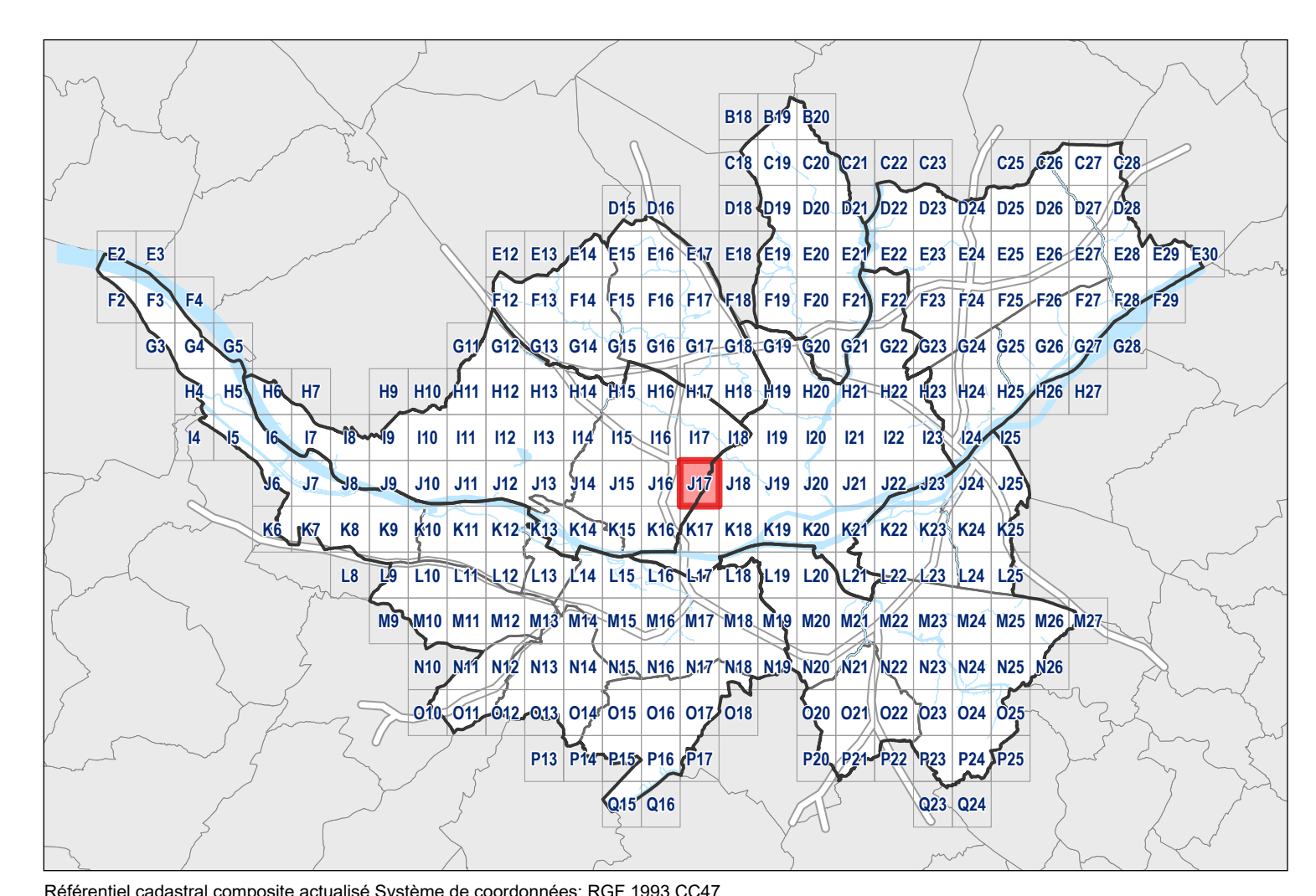
Territoire(s) : Nantes, Loire Chézine  
Commune(s) : Saint-Herblain, Nantes

Echelle : 1:2 000


**Légende**

<b>Destination des Sols</b>	
	Zonage
	Périphérie d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
<b>Activités économiques</b>	
	Linéaire commercial souple
	Linéaire commercial strict
	Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
	Polarité commerciale majeure
	Polarité commerciale intermédiaire
	Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantesaise
	Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
	Pôle de services
	Périmètre tertiaire
<b>Emplacements Réservés</b>	
	Emplacement réservé pour mixité sociale
	Servitude de constructibilité limitée
	Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
	Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant
<b>Protections environnementales</b>	
	Espace Bois Classé (EBC)
	Espace Paysager à Protéger (EPP)
	Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)
<b>Fond de plan</b>	
	Parcelle
	Emprise Bâtie
	Surface en eau
	Limite communale
<b>Implantation du bâti</b>	
	Recul / Retrait minimal
	Implantation obligatoire
	Zone non-aedificandi
<b>Protections patrimoniales</b>	
	Séquence urbaine de type 1
	Séquence urbaine de type 2
	Périmètre patrimonial
	Patrimoine bâti
	Petit patrimoine bâti
	Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination
	Cône de vue
<b>Liaisons</b>	
	Principe de liaison viaire
	Principe de liaison modes actifs
<b>Périmètres reportés</b>	
	Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)
	Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

**GRILLE DE REPERAGE**



Format d'impression des plans 913 x 991 mm  
Référéntiel Parcours Cadastre Unique actualisé



Partie Non opposable aux plans J17

Partie Non opposable aux plans J17

O.A.P. CROIX BONNEAU